





SITE NATURA 2000 FR4100161 « Pelouses et vallons forestiers du Rupt de Mad » Document d'objectifs









Quand l'Homme s'engage pour la biodiversité







REMERCIEMENTS AUX ORGANISMES OU PERSONNES ET STRUCTURES AYANT PARTICIPÉ À L'ÉLABORATION DU DOCOB

Communes et personnes impliquées directement dans la rédaction du Docob	Collectivités autres	Administrations	Organismes technique et associations	es et scientifiques
Mesdames, Messieurs	Les membres des			
les Maires des	communautés de	DREAL	CRPF	CENL
communes	communes	Mme Sophie OUZET	M. Stéphane ASAEL	M. Damien
concernées par le		Mme Florence HUIN	M. Jacques GENY	AUMAITRE
site Natura 2000	M. Olivier JACQUIN			
	M. Lucien HECHT	DRAAF	Syndicat des	
Arnaville, Bayonville su		M. Emmanuel WOLF	propriétaires	
Mad, Bouillonville	7		forestiers privés	CPEPESC
Charey, Jaulny, Onville			M. François	Lorraine
	,Ainsi que l'ensemble du	DDT	D'HAMONVILLE	Mme Dorothée
Rembercourt sur Mad	1	M. Sylvain DESSI		JOUAN
St Julien les Gorze		M. Patrick GARRASIEU		
Thiaucourt,	communes et en			M. Christophe
Vandelainville, Villecey	<u> </u>	ONF	M. GRYSAN Moana	BOREL
sur Mad, Waville e	tM. Vincent ASSELO I	M. Claude GAUSSENS		
Xammes		M. Laurent HEURTEUR		
	Camaril Dáaismal		Chambre	
	Conseil Régional Mme Nathalie SIEFFERT	ONEMA	d'Agriculture	
	I'me Nathalle Sieffek i	M. Cédric MARULA	M. Julien GRAND Mme Caroline	
Ainsi aus l'ansamble de	Consoile cánárous	M. Cedric MARULA	COUFFIGNAL	
Ainsi que l'ensemble des personnes ayant permis			COOFFIGNAL	
. , .	M. Patrick WEITEN			
document d'objectifs	Mme Muriel BALLIE			
document d'objectils	M. Yann DISSAC			
	i. raili bissac			
	I			1

INTRODUCTION GÉNÉRALE	I
Le réseau N2000	2
ORGANISATION DU DOCOB	3
Présentation générale	
Fiche d'identité du site	5
Localisation du site	6
Contexte administratif, réglementaire et	8
périmètres d'inventaires	
Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique (ZNIEFF)	
Zones d'Importance pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)	
Espaces naturels sensibles (ENS)	
Bilan des actions menées sur le sité	
Le Docob initial et son évaluation scientifique	16
Le contrat rivière	
Les Mesures agri-environnementales territorialisées (MAET)	17
Le contrat Natura 2000 pour la restauration des pelouses calcaires	
La gestion des pelouses calcaires par le CEN Lorraine	
Protection des chauves-souris	
PARTIE I :	21
DIAGNOSTIC ECLOGIQUE ET	21
SOCIO-ECONOMIQUE	21
Diagnostic écologique	22
Données abiotiques	
Géologie et pédologie	
Topographie et hydrographie	
Climat	
Paysages	29
Considérations relatives à la biodiversité du site Natura 2000	
Constats d'évolution de la biodiversité	
Inventaires et cartographies	33
Les habitats naturels inscrits à la directive Habitat faune flore	
Typologie des pelouses calcaires	36
Typologie des habitats forestiers	
Typologie des habitats prairiaux	40
Typologie des habitats prairiaux Typologie des cours d'eau d'intérêt communautaire	40 44
Typologie des cours d'eau d'intérêt communautaire	40 44 45
Typologie des cours d'eau d'intérêt communautaire	40 44 45
Typologie des cours d'eau d'intérêt communautaire	40 45 46 51
Typologie des cours d'eau d'intérêt communautaire	40 45 46 51
Typologie des cours d'eau d'intérêt communautaire	
Typologie des cours d'eau d'intérêt communautaire	
Typologie des cours d'eau d'intérêt communautaire	
Typologie des cours d'eau d'intérêt communautaire Gîtes à chiroptères Les autres habitats biologiques non communautaires Les espèces inscrites à la directive habitas faune flore Les autres espèces Flore Protection nationale Protection régionale	
Typologie des cours d'eau d'intérêt communautaire Gîtes à chiroptères Les autres habitats biologiques non communautaires Les espèces inscrites à la directive habitas faune flore Les autres espèces Flore Protection nationale Protection régionale Autres espèces remarquables	
Typologie des cours d'eau d'intérêt communautaire Gîtes à chiroptères Les autres habitats biologiques non communautaires Les espèces inscrites à la directive habitas faune flore Les autres espèces Flore Protection nationale Protection régionale Autres espèces remarquables Entomofaune	
Typologie des cours d'eau d'intérêt communautaire Gîtes à chiroptères Les autres habitats biologiques non communautaires Les espèces inscrites à la directive habitas faune flore Les autres espèces Flore Protection nationale Protection régionale Autres espèces remarquables Entomofaune Herpetofaune	
Typologie des cours d'eau d'intérêt communautaire Gîtes à chiroptères Les autres habitats biologiques non communautaires Les espèces inscrites à la directive habitas faune flore Les autres espèces Flore Protection nationale Protection régionale Autres espèces remarquables Entomofaune Herpetofaune Avifaune	
Typologie des cours d'eau d'intérêt communautaire Gîtes à chiroptères Les autres habitats biologiques non communautaires Les espèces inscrites à la directive habitas faune flore Les autres espèces Flore Protection nationale Protection régionale Autres espèces remarquables Entomofaune Herpetofaune	

Facteurs d'évolution de l'état de conservation	72
Les facteurs d'évolution naturels	72
Les facteurs d'évolution liés aux activités humaines	72
Appréciation de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire	
Pelouses calcaires	
Forêt	
Prairies	
Cours d'eau	
Habitat des Chiroptères	
État de conservation des espèces d'intérêt communautaire	
Le Damier de la Succise	
Le Cuivré des marais	
L'Agrion de Mercure	
Le peuplement piscicole	
Evolution des populations de chiroptères de l'annexe II de la Directive Habitats	
Diagnostic socio-économique	
Méthodologie	
Population	93
Occupation du sol	96
Activités humaines	97
Sylviculture	97
Ágriculture	
Artisanat et activités industrielles	
Tourisme	
Chasse	
Pêche	
Cadre de vie	
	1 1 1
Infrastructures, équipements et services	114
Infrastructures, équipements et servicesLogement et urbanisme	114 115
Infrastructures, équipements et services	114 115
Infrastructures, équipements et services Logement et urbanisme Eaux	114 115 116
Infrastructures, équipements et servicesLogement et urbanisme	114 115 116
Infrastructures, équipements et services Logement et urbanisme Eaux	114 115 116
Infrastructures, équipements et services	114 115 116 119
Infrastructures, équipements et services	114 115 116 120 120
Infrastructures, équipements et services	114115116120120120
Infrastructures, équipements et services	114115116120120120120
Infrastructures, équipements et services	
Infrastructures, équipements et services Logement et urbanisme Eaux PARTIE 2: ENJEUX ET OBJECTIFS Hiérarchisation des enjeux Méthodologie Qualifier les enjeux locaux de conservation Hiérarchisation de la valeur patrimoniale Hiérarchisation des risques Résultats Intérêt patrimonial Risques naturels et anthropiques sur les habitats naturels Hiérarchisation finale	
Infrastructures, équipements et services	
Infrastructures, équipements et services. Logement et urbanisme. Eaux	
Infrastructures, équipements et services. Logement et urbanisme	
Infrastructures, équipements et services. Logement et urbanisme	
Infrastructures, équipements et services Logement et urbanisme Eaux PARTIE 2 : ENJEUX ET OBJECTIFS Hiérarchisation des enjeux Méthodologie Qualifier les enjeux locaux de conservation Hiérarchisation de la valeur patrimoniale Hiérarchisation des risques Résultats Intérêt patrimonial Risques naturels et anthropiques sur les habitats naturels Hiérarchisation finale Synthèse des enjeux et objectifs Objectifs sur les milieux naturels Les outils Les contrats Natura 2000 La charte Natura 2000	
Infrastructures, équipements et services Logement et urbanisme Eaux	
Infrastructures, équipements et services Logement et urbanisme Eaux	
Infrastructures, équipements et services Logement et urbanisme Eaux	
Infrastructures, équipements et services Logement et urbanisme Eaux PARTIE 2: ENJEUX ET OBJECTIFS Hiérarchisation des enjeux Méthodologie Qualifier les enjeux locaux de conservation Hiérarchisation de la valeur patrimoniale Hiérarchisation des risques Résultats Intérêt patrimonial Risques naturels et anthropiques sur les habitats naturels Hiérarchisation finale Synthèse des enjeux et objectifs Objectifs sur les milieux naturels Les contrats Natura 2000 La charte Natura 2000 Les mesures Objectifs transversaux Fiches actions-Milieux naturels Milieux forestiers	
Infrastructures, équipements et services Logement et urbanisme Eaux	
Infrastructures, équipements et services Logement et urbanisme Eaux	
Infrastructures, équipements et services Logement et urbanisme Eaux	

Conclusion				
Conclusion				
Conclusion				
BIBLIOGRAPHIE	Conclusion			204
	BIBLIOGRAPHIF			 20 4
	DIDEIO GIV WITHE	***************************************	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	

SOMMAIRE DES CARTES FIGURES ET TABELAUX

Figure I: Géologie de la vallée du Rupt de mad (extrait géoportail ©)	23
Figure 2 : Objectifs de qualité du Rupt de Mad et de ses affluents par rapport à la DCE	26
Figure 3 : Qualité de l'eau à la station	26
Figure 4 : Diagramme ombro-thermique	
Figure 5 : Unités paysagères du PNRL	29
Figure 6 : Coupe schématique des entités paysagères des côtes de Meuse à la vallée de la Moselle.	30
Figure 7 : Répartition des habitats d'intérêt communautaire	34
Figure 8: Évolution du nombre d'espèces piscicoles recensées par pêche électrique	70
Figure 9 : Menaces sur les Chiroptères	
Figure 10 : Evolution du nombre de Grands murins contactés dans le site N2000 toutes	phases
biorythmiques confondues	87
Figure 12: Evolution du nombre d'individus de Petits Rhinolophes sur le site N2000	
Figure 13 : Évolution de la population depuis 1881 dans le site N2000	
Figure 14 : Évolution de la population dans les communes du site entre 1999 et 2012	
Figure 15 : Répartition de la propriété forestière au sein du site N2000	
Figure 16 : Évolution du nombre d'exploitations, de la SAU, de la STH, des terres labourable	s et du
cheptel depuis 1988 au sein du site N2000	
Figure 17 : Évolution du nombre de résidences principales au sein du site N2000 entre 1999 et 20	09.115
Carte I : Localisation du périmètre du site N2000	
Carte 2 : Contexte administratif du site N2000	
Carte 3 : Périmètres d'inventaires et réglementaires	
Carte 4 : Localisation des MAET au sein du site N2000	
Carte 5 : Contexte hydrographique du site N2000	
Carte 6: Paysages remarquables	
Carte 7 : Habitats naturels d'intérêt communautaire	
Carte 8 : Habitats biologiques	
Carte 9 : Espèces végétales protégées au sein du site N2000	
Carte 10 : Espèces végétales remarquables au sein du site N2000	64
Carte 11 : Espèces de reptiles recensés au sein du site N2000	
Carte 12 : État de conservation des pelouses calcaires	
Carte 13 : État de conservation des boisements d'intérêt communautaire	
Carte 14 : État de conservation des prairies mésophiles/molinaies	80
Carte 15 : Localisation et état de conservation des gîtes à Chiroptères	
Carte 16 : Localisation des forêts publiques au sein du site N2000	
Carte 17: Forêts publiques au sein du site N2000	
Carte 18: Hiérarchisation des enjeux de conservation	
Carte 19 : Priorité d'intervention dans les milieux forestiers	
Carte 20 : Priorité d'intervention dans les pelouses calcaires	
Carte 21 : Priorité d'intervention (prairies mésophiles, cours d'eau, sources pétrifiantes et	
chiroptères)	131

Tableau I : Données administratives	8
Tableau 2 : ZNIEFF de type I au sein du site N2000	11
Tableau 3 : ENS au sein du site N2000	14
Tableau 4 : Données abiotiques générales	22
Tableau 5 : Qualité des eaux des cours d'eau principaux	25
Tableau 6 : Températures et précipitations moyennes mensuelles	28
Tableau 7 : Grands types de milieux et occupation du sol	33
Tableau 8 : Habitats d'intérêt communautaire et prioritaires	
Tableau 9 : Gîtes à chiroptères par commune au sein du site N2000	46
Tableau 10 : Espèces inscrites à la Directive Habitats Faune FloreFlore l'Appendix de la Directive Habitats	56
Tableau II : Habitats et espèces patrimoniales autres que celle ayant justifié la désignation du si	
Tableau 12 : Entomofaune recensée au sein du site N2000	
Tableau 13 : Reptiles recensés au sein du site N2000	67
Tableau 14 : Éspèces de poissons recensés au sein du site N2000	71
Tableau 15 : Évaluation de l'état de conservation des pelouses calcaires	
Tableau 16 : Principe d'évaluation de l'état des milieux forestiers	
Tableau 17 : État de conservation des milieux forestiers d'intérêt communautaire	
Tableau 18 : Principe d'évaluation de l'état de conservation des milieux prairiaux	79
Tableau 19 : État de conservation des milieux prairiaux	
Tableau 20 : État de conservation des cours d'eau	
Tableau 21 : Evaluation de l'état de conservation de l'habitat des Chiroptères	
Tableau 22 : Situation des espèces piscicoles d'intérêt communautaire au sein du site N2000	
Tableau 23 : Tendance des populations de Chiroptères de l'annexe II de la Directive Habitat	
Tableau 24 : Données sur les activités humaines et l'occupation du sol	
Tableau 25 : Récapitulatif des aménagements forestiers par commune	
Tableau 26 : Type(s) d'exploitation(s) agricole(s) par commune	
Tableau 27 : Nombre d'entreprise(s) par commune	
Tableau 28 : Document d'urbanisme des communes du site N2000	
Tableau 29 : Gestion de l'approvisionnement en eau potable par commune	
Tableau 30 : Données liées à l'assainissement par commune	
Tableau 31 : Évaluation de la rareté des habitats biologiques	
Tableau 32 : Évaluation de la typicité des habitats biologiques	
Tableau 33 : Évaluation de la connectivité et de la contiguïté des habitats biologiques	
Tableau 34 : Évaluation de la représentativité des habitats biologiques Tableau 35 : Évaluation de l'intérêt des habitats vis-à-vis de la Directive Habitat	123
Tableau 36 : Évaluation des risques naturels et anthropiques	
Tableau 37 : Hiérarchisation de l'intérêt patrimonial des habitats biologiques Tableau 38 : Hiérarchisation des risques naturels et anthropiques	
Tableau 39 : Hierarchisation des risques natureis et anthropiques	
Tableau 40 : Synthèse des enjeux écologiques, socio-économiques et territoriaux	
Tableau 41 : Objectifs de gestion en milieu forestier	
Tableau 42 : Objectifs de gestion en milieu forestier	
Tableau 43 : Objectifs de gestion en milieu agricole	
Tableau 44 : Objectifs de gestion dans les milieux en deprise	
Tableau 45 : Objectifs de gestion des milieux aquatiques Tableau 45 : Objectifs de gestion des milieux anthropiques et de "nature ordinaire"	
Tableau 46 : Objectifs transversaux	17/

DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE NATURA 2000 FR4100161 « PELOUSES ET VALLONS FORESTIERS DU RUPT DE MAD »

Maître d'ouvrage

MEEDDAT – Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement - Lorraine Suivi de la démarche : Mme OUZET Sophie

Structure porteuse

Parc Naturel Régional de Lorraine

Opérateur

Parc Naturel Régional de Lorraine, bureau d'études ECOLOR

Rédaction du document d'objectifs

Rédaction/Coordination/Cartographie: Johan CLAUS, PNRL; Aurore FRANÇON, ECOLOR

Contribution au diagnostic écologique : Thierry DUVAL, ECOLOR : Christophe COURTE (CEN Lorraine), Christophe BOREL (CPEPESC)

Contribution/Synthèse/Relecture: Johan CLAUS (PNRL), Aurore FRANÇON (ECOLOR),

Validation scientifique : Membres du CSRPN chargés de suivre l'élaboration du Docob.

Cartographie des habitats naturels et études écologiques complémentaires

Cartographie des habitats ouverts : Thierry DUVAL, Aurore FRANCON, Christophe COURTE

Cartographie des habitats forestiers : Thierry DUVAL, Aurore FRANCON

Inventaire des groupes taxonomiques : PNR Lorraine, CEN Lorraine, Cpepesc Lorraine, ECOLOR

Crédits photographiques

PNRL, ECOLOR, F.Schwaab

Référence à utiliser

Document d'Objectifs du site Natura 2000 FR4100161 « Pelouses et vallons forestiers du Rupt de Mad » PNRLorraine, 2013.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Dès les années 2000, une concertation s'est organisée autour du Rupt de Mad en vue de l'élaboration du premier Document d'Objectif (Docob) du site N2000. Ainsi, le site des « Pelouses et vallons forestiers du Rupt de Mad » est un des premiers sites A avoir bénéficié d'un document d'Objectif, validé en juin 2001. La richesse du patrimoine naturel et culturel observé sur le site a justifié son classement au sein du réseau N2000 et a été désigné Zone Spéciale de Conservation (ZSC) n° FR4100161 par arrêté ministériel du 27 mai 2009. Arrivé à son terme, le premier document d'objectif a été révisé et fait l'objet du présent document.

La vallée du Rupt de Mad est peuplée par l'homme depuis la Préhistoire ; ses premières traces datent du néolithique. Depuis, l'homme n'a eu cesse, de par son activité, de façonner les paysages. Aujourd'hui, la vallée du Rupt de Mad est le fruit de cette histoire, associée à la diversité du biotope (topographie, exposition...) et dispose d'un patrimoine naturel riche et diversifié.

Les pratiques humaines se sont traduites par des défrichements successifs, l'installation de vignobles, vergers et pâturages, cultures en fond de vallée. A l'inverse, certains secteurs difficiles d'accès ont été préservés. L'ensemble de ces interventions (ou non-intervention) ont créé une mosaïque d'habitats biologiques se traduisant par une importante richesse biologique et la présence de nombreux habitats et espèces d'intérêt communautaire.

Les pratiques plus récentes ont souvent conduit à l'abandon du pastoralisme engendrant la fermeture des pelouses et la disparition des vignobles. L'intensification des pratiques agricoles (fauche précoce, amendement, emploi de produits phytosanitaires...) a également modifié les prairies et les prairies naturelles se raréfient.

Les faciès forestiers du Rupt de Mad sont variés, des forêts calcicoles sèches aux vallons froids en passant par les forêts humides. Les vallons froids, d'accès peu aisé, ont été relativement bien préservés et présentent des plantes protégées relictuelles des dernières glaciations et adaptées au froid.

Le site « Pelouses et vallons forestiers de la vallée du Rupt-de-Mad » a été créé en grande partie pour permettre de conserver à long terme ces habitats remarquables (vallons froids, pelouses calcaires, prairies naturelles...)

Le projet Natura 2000 est porté par un comité de pilotage regroupant les communes, les usagers, les administrations et le tissu associatif local. Le travail du comité de pilotage et des groupes techniques qui l'ont accompagné a permis d'établir ce document d'objectifs, pour une période de 6 ans minimum.

Ce document d'objectifs présente les grandes caractéristiques écologiques et socio-économiques du site N2000. Il analyse les menaces qui pèsent sur les habitats et les espèces et porte un regard sur leurs évolutions. Enfin, le document présente un ensemble de mesures et des propositions d'actions, issues de la concertation, afin de préserver durablement les habitats et les espèces d'intérêt communautaires ayant justifié la désignation du site.

Natura 2000 : le réseau des sites européens les plus prestigieux

Le réseau Natura 2000 est le réseau des sites naturels les plus remarquables de l'Union Européenne (UE). Il a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire des 27 pays de l'Europe. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvages d'intérêt communautaire.

Il est composé de sites désignés par chacun des pays en application de deux directives européennes : la directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages dite « directive Oiseaux » et la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages dite « directive Habitats ». Un site peut être désigné au titre de l'une ou l'autre de ces directives, ou au titre des deux directives sur la base du même périmètre ou de deux périmètres différents. Les directives listent des habitats naturels et des espèces rares dont la plupart émanent des conventions internationales telles celles de Berne ou de Bonn. L'ambition de Natura 2000 est de concilier les activités humaines et les engagements pour la biodiversité dans une synergie faisant appel aux principes d'un développement durable.

Natura 2000 en Europe

Le réseau européen de sites Natura 2000 comprend **26 304 sites pour les deux directives** (CTE, juillet 2007) :

- 21 474 sites en ZSC (pSIC ou SIC) au titre de la directive Habitats, soit 62 687 000 ha. Ils couvrent 12,8 % de la surface terrestre de l'UE,
- **4 830** sites en ZPS au titre de la directive Oiseaux soit **48 657 100 ha**. Ils couvrent 10,0 % de la surface terrestre de l'UE.

Chaque pays est doté, ou se dote progressivement, d'un réseau de sites correspondant aux habitats et espèces mentionnés dans les directives. Chacun les transcrit en droit national. Ils sont invités à désigner un réseau en accord avec la réalité de la richesse écologique de leur territoire. La France est considérée comme l'un des pays européens parmi les plus importants pour les milieux naturels et les espèces sauvages. Ce réseau est également l'une des réponses de la France à ses responsabilités internationales et à ses engagements internationaux relayés par les discours des responsables français (Johannesburg en 2002, conférence internationale sur « biodiversité et gouvernance » à Paris en 2005, par exemple).

Natura 2000 en France

Les deux années 2006 et 2007 ont constitué un tournant pour la mise en place du réseau Natura 2000 en France. Elles correspondent en effet à l'achèvement du réseau terrestre.

Désormais, le réseau français de sites Natura 2000 comprend **1705 sites pour 12,42 % du territoire métropolitain** soit 6 823 651 ha hors domaine marin qui représente 697 002 ha (chiffres MEEDDAT, juin 2007) :

- **1334 sites en ZSC** (pSIC et SIC) au titre de la directive Habitats. Ils couvrent 8,4 % de la surface terrestre de la France, soit 4 613 989 ha,
- **371 sites en ZPS** au titre de la directive Oiseaux. Ils couvrent 7,79 % de la surface terrestre de la France, soit 4 278 773 ha.

Natura 2000 en Lorraine

Le réseau NATURA 2000 en Lorraine est constitué par 87 sites représentant une surface de 165 889 ha soit 7 % du territoire de la région. Sur ces 87 sites, 77 sont désignés au titre de la Directive Habitats, 17 au titre de la Directive Oiseaux et 7 le sont au titre de deux directives. La Lorraine, incluse dans le domaine continental est concernée par 69 espèces d'oiseaux, 45 espèces de flore et de faune et 42 habitats naturels.

ORGANISATION DU DOCOB

La réalisation du **document d'objectifs Natura 2000** (Docob) est le **fruit d'un partenariat** entre les collectivités locales, les associations naturalistes, les services de l'état, les établissements publics...

L'élaboration du présent Docob a nécessité :

- Des recherches et synthèses bibliographiques,
- Des investigations de terrain,
- Des rencontres et entretiens,

- Des réunions de comité de pilotage et de groupes de travail.

Le Docob comprend un état des lieux du patrimoine naturel (diagnostic écologique) croisé à un diagnostic des usages et activités humaines présentes sur le site (diagnostic socio-économique). Il vise à définir les enjeux, proposer les objectifs de développement durable et les mesures de gestion à entreprendre sur le site.

L'exception française : avant tout, le choix de la concertation

Parallèlement à certaines vicissitudes administratives et réglementaires, sur le terrain, la France a fait le choix de la concertation dans la rédaction des documents d'objectifs.

L'objectif de la concertation est de réunir autour d'une table tous les acteurs concernés par un site et de les rendre acteurs de sa préservation. Il s'agit d'accompagner techniquement, scientifiquement et financièrement ces acteurs du territoire afin de concilier préservation de la biodiversité et maintien des activités socio-économiques qui sont, bien souvent, un facteur de préservation des espèces et des habitats remarquables. Cette concertation est réalisée lors de comités de pilotage ou de réunions de groupes de travail thématiques.

Les **Comités de pilotage** sont des rassemblements de tous les acteurs du site et sont présidés par le Préfet ou par un élu représentant les collectivités territoriales concernées. Ces séances sont publiques et ouvertes à tous. Les réunions de groupes de travail thématiques réunissent les acteurs concernés par les problématiques spécifiques (exemples : réunion des propriétaires forestiers, réunion des agriculteurs pour la mise en place de Mesures Agri-Environnementales...).

Cette implication des collectivités dans la gestion des sites Natura 2000 a été renforcée par la Loi de Développement des Territoires Ruraux: la présidence du comité de pilotage possible par un représentant des collectivités territoriales, l'élaboration et le suivi du DOCOB assuré par cette collectivité, en cas de carence des collectivités, la conduite du comité de pilotage et l'élaboration de DOCOB est repris par le Préfet.

Cette approche, plus lente à mettre en œuvre, notamment sur de grandes surfaces, permet d'intégrer tous les paramètres humains, écologiques et économiques dans le cadre d'un développement durable local.

L'originalité française : le choix de la contractualisation

La concertation doit aboutir à une contractualisation qui est une traduction des engagements de chacun sur chaque site. Cette contractualisation peut amener à des compensations financières notamment lorsqu'elle implique une réduction de rentabilité des activités économiques.

Ces contrats définissent un ensemble d'engagements conformes aux décisions issues de la concertation. Le document d'objectifs présente les grands engagements pris sur l'ensemble d'un site. Le Docob est le résultat de la concertation de tous les acteurs concernés par le territoire d'un site Natura 2000. Ce document est une synthèse, à une date donnée, de l'état des lieux et des réflexions concernant un site dont l'importance écologique à l'échelle européenne est reconnue et identifiée.

Un opérateur est choisi par l'état afin d'élaborer le document d'objectifs. Lorsque le Docob est validé, un animateur pour se charger du suivi de la mise en œuvre. Avec la loi DTR, la maîtrise d'ouvrage de l'élaboration des documents d'objectifs peut revernir aux collectivités.

L'État a recourt au financement d'un opérateur pour la réalisation du DOCOB et pour l'animation de la concertation et de la contractualisation.

Sur le site Natura 2000 « Pelouse et vallons forestiers du Rupt de Mad», l'opérateur désigné par le Parc Naturel Régional de Lorraine est le bureau d'études ECOLOR.

Les outils

Pour conserver les espèces et les habitats concernés, la France a privilégié les mesures de gestion contractuelles. L'État met à disposition trois outils :

La **Charte Natura 2000** d'un site est élaborée dans la cadre du DOCOB. Elle est constituée d'une liste d'engagements contribuant à la réalisation des objectifs de conservation ou de restauration des habitats naturels et des espèces définis dans le DOCOB de ce même site.

Elle a pour objectif d'encourager les bonnes pratiques sans contrepartie financière spécifique directe, mais ouvre droit à la perception d'aides publiques non rattachées à Natura 2000 (exemple : pour les forestiers) et à des exonérations fiscales.

Chaque adhérent volontaire retiendra les engagements inscrits dans la charte Natura 2000 du site, visant spécifiquement les terrains et les usages sur lesquels il a des droits réels et/ou personnels.

Cet engagement est une condition préalable à l'octroi et au maintien de certaines aides économiques publiques et d'exonérations fiscales. Il peut notamment donner droit à l'exonération de la taxe sur le foncier non bâti des parcelles engagées ou l'attribution d'aides publiques aux forestiers. Son territoire d'action couvre l'ensemble des parcelles incluses dans le site Natura 2000 sur lesquelles le signataire dispose de droits réels ou personnels pour une durée de 5 ou 10 ans (au choix du signataire).

Les **Mesures Agro-Environnementales Territorialisées** sont les outils de contractualisation pour Natura 2000 dans le domaine agricole. Elles succèdent aux dispositifs précédents : les Opérations Locales Agri-Environnementales (OLAE ou OGAF), les Contrats Territoriaux d'Exploitation (CTE) et les Contrats d'Agriculture Durable (CAD).

Le principe est de mettre en place des mesures d'incitation. Elles sont basées sur le volontariat des exploitants agricoles qui acceptent, moyennant une compensation financière, de souscrire à des contrats de gestion de 5 ans, comprenant des mesures favorables aux espèces et aux habitats. Les contreparties financières sont nécessaires, car les engagements sont économiquement moins rentables, mais respectent des contraintes de gestion plus respectueuses de la biodiversité.

Ces contrats définissent un ensemble d'engagements conformes aux décisions issues de la concertation et décrites dans le DOCOB.

Les **contrats Natura 2000** sont passés entre un usager (non agricole) et l'État (Ministère en charge de l'Environnement). Ils s'appliquent sur les sites Natura 2000 ne relevant pas du dispositif des MAET. Tout comme pour les Chartes et les MAET, les contrats Natura 2000 sont établis de façon concertée dans le cadre du DOCOB, et restent soumis au volontariat des candidats au contrat.

Présentation générale

Fiche d'identité du site

Dénomination du site : « Pelouses et vallons forestiers du Rupt de Mad »

Date de transmission de la ZSC : 27 mai 2009

Désigné au titre de la Directive « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE : oui

Numéro officiel du site Natura 2000 : FR 4100161

Localisation du site Natura 2000 : Lorraine, Meurthe-et-Moselle (54) 98 %, Moselle (57) 2 %

Superficie officielle (FSD) du site Natura 2000 au titre de la Directive européenne « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE : 1 702 ha.

Préfet coordinateur : M. Raphael BARTOLT

Président du comité de pilotage du site Natura 2000 désigné pendant la période de l'élaboration du Docob : M. Olivier JACQUIN

Structure porteuse : Parc Naturel Régional de Lorraine

Opérateur : Parc Naturel Régional de Lorraine, bureau d'études ECOLOR

Commissions ou groupes de travail : Groupe de travail « forêt »

Membres du comité de pilotage du site Natura 2000 : voir annexe

Localisation du site

Le site Natura 2000 FR4100161 se situe en Lorraine, à cheval sur la Meurthe-et-Moselle et la Moselle. Entre Jaulny et Arnaville, la vallée encaissée du Rupt de Mad dessine une cassure topographique orientée sud-ouest – nord-est dans le plateau lorrain, et constitue une entité géographique bien caractéristique. Le cours d'eau a creusé une entaille profonde dans le calcaire formant une vallée étroite quasi symétrique contenue entre deux coteaux abrupts. Plusieurs vallées secondaires se raccordent à la vallée principale.

Le fond de la vallée où coule le Rupt de Mad constitue un couloir de circulation important vers la vallée de la Moselle : routes, voies de chemin de fer, villages, terres cultivées et prairies l'occupent. Le barrage d'Arnaville construit sur le Rupt de Mad afin d'assurer une réserve d'eau à la Ville de Metz marque l'aval du périmètre, avant la confluence du Rupt de Mad avec la Moselle.

Les versants étaient traditionnellement occupés par des vignes, jardins et vergers familiaux. Ces zones à l'abandon laissent progressivement place à la forêt. Les sols les plus superficiels, pauvres et secs en situation de versants et de plateaux exposés au sud (végétation de pelouses calcaires) étaient traditionnellement pâturés par les animaux du village (moutons, chèvres...). Un grand nombre de ces milieux se sont enfrichés et font actuellement l'objet d'une gestion écologique.

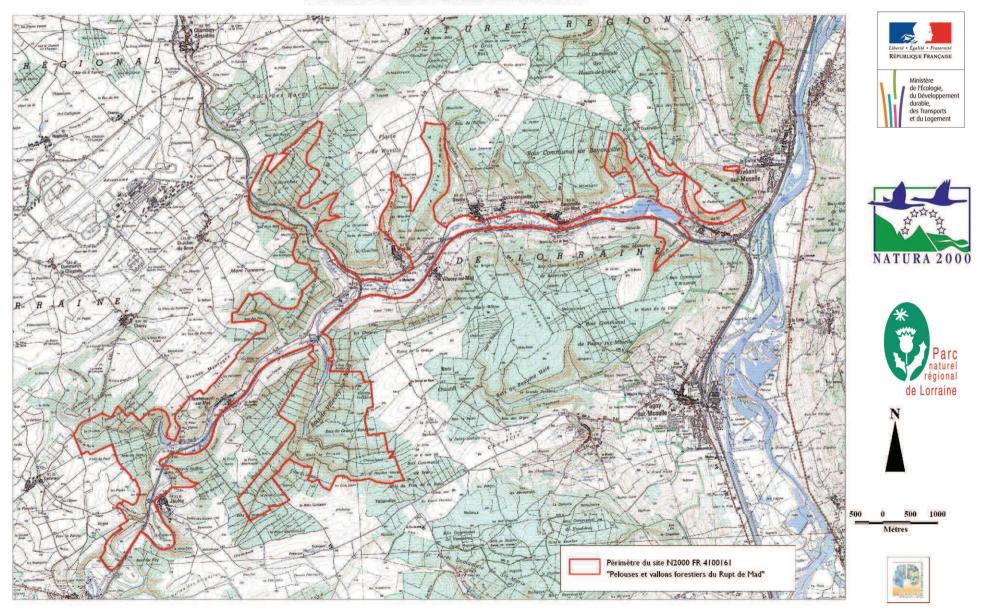
Les versants exposés au nord, ainsi que la plupart des plateaux et les vallons secondaires présentent de belles forêts. La variété du relief et des expositions aboutit à une mosaïque de milieux forestiers : vallons froids abritant une flore montagnarde, versants calcaires froids ou chauds selon l'exposition, fonds humides...

La vallée, autrefois dominée par les prairies, est aujourd'hui principalement composée de cultures.

Carte I : Localisation du périmètre du site N2000

Site Natura 2000 FR4100161 "Pelouses et vallons forestiers du Rupt de Mad"

PERIMÈTRE DE LA ZONE NATURA 2000



Contexte administratif, réglementaire et périmètres d'inventaires

Tableau I : Données administratives

				Origine des
Données administratives	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	données Structures ressources
Régions	I	Lorraine	Natura 2000 couvre 165 889 ha, soit 7 % du territoire régional, avec 77 ZSC (68 650 ha classés au titre de la Directive Habitats) et 17 ZPS (125 459 ha classés au titre de la Directive Oiseaux).	N2000 en
Départements	2	Moselle Meurthe-et-Moselle		
Communautés de communes	2	ComCom du Chardon Lorrain ComCom du Val de Moselle		
Communes	15	Arnaville, Bayonville sur Mad, Bouillonville, Charey, Jaulny, Onville, Novéant, Prény, Rembercourt sur Mad, St Julien les Gorze, Thiaucourt, Vandelainville, Villecey sur Mad, Waville et Xammes	Appropriation des enjeux du Docob à l'échelle locale	FSD
Habitants	7 000	-		
Parcs nationaux	-			
Parcs naturels marins	-			
Parcs naturels régionaux	1	Parc Naturel Regional de	Le site N2000 est situé en totalité au sein du PNRL et représente environ 0.8 % de sa surface.	PNRL
Réserves naturelles (RNN, RNR)	-	-	-	
Terrain du Conservatoire du littoral	-	-	-	-
ENS	8	Se reporter au tableau 3	Les ENS concernent principalement les vallons froids et les pelouses calcaires ainsi que le Rupt de Mad en lui même. Les ENS permettent de conserver des sites de petites surfaces, mais présentant une valeur biologique importante.	CG54
APB	-	-	-	-
Autres statuts : réserve de biosphère MAB, site RAMSAR, RBi, Rbd, RNCFS	-	-	-	-

Données administratives	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données Structures ressources
SAGE, SDAGE	I SDAGE	SDAGE Rhin-Meuse SAGE 02009 Rupt de Mad, Esch, Trey	Compatibilité des objectifs du SAGE avec N2000 Objectif d'atteinte du bon état (selon les calendriers définis dans le SDAGE Rhin-Meuse 2010-2015) - Objectif de gestion équilibrée de la ressource (gestion quantitative des usages) - Objectif de restauration de la continuité écologique.	Eau France

Carte 2 : Contexte administratif du site N2000 Site Natura 2000 FR4100161 "Pelouses et vallons forestiers du Rupt de Mad" **CONTEXTE ADMINISTRATIF** RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement NATURA 2000 de Lorraine <u>Légende</u> Site N2000 "4100161" "Pelouses et vallons forestiers du Rupt de Mad" Communauté de communes du Chardon Lorrain Meters Communauté de commune du Val de Moselle Limites communales Limite départementale

Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique (ZNIEFF)

Une ZNIEFF est un secteur du territoire particulièrement intéressant sur le plan écologique, participant au maintien des grands équilibres naturels ou constituant le milieu de vie d'espèces animales et végétales rares, caractéristiques du patrimoine naturel régional. L'inventaire des ZNIEFF identifie, localise et décrit les sites d'intérêt patrimonial pour les espèces vivantes et les habitats. Il rationnalise le recueil et la gestion de nombreuses données sur les milieux naturels, la faune et la flore. Établi pour le compte du Ministère de l'Environnement, il constitue l'outil principal de la connaissance scientifique du patrimoine naturel et sert de base à la définition de la politique de protection de la nature. Il n'a pas de valeur juridique directe, mais permet une meilleure prise en compte de la richesse patrimoniale dans l'élaboration des projets susceptibles d'avoir un impact sur le milieu naturel. On distingue deux types de ZNIEFF:

La ZNIEFF de type II réunit des milieux naturels formant un ou plusieurs ensembles possédant une cohésion élevée et entretenant de fortes relations entre eux. Chaque ensemble constitutif de la zone est un assemblage d'unités écologiques, homogènes dans leur structure ou leur fonctionnement. Elle se distingue de la moyenne du territoire régional environnant par son contenu patrimonial plus riche et son degré d'artificialisation plus faible. Les ZNIEFF de type II sont donc des ensembles géographiques généralement importants, incluant souvent plusieurs ZNIEFF de type I, et qui désignent un ensemble naturel étendu dont les équilibres généraux doivent être préservés. Cette notion d'équilibre n'exclut donc pas qu'une zone de type II fasse l'objet de certains aménagements sous réserve du respect des écosystèmes généraux.

La ZNIEFF de type I est un territoire correspondant à une ou plusieurs unités écologiques homogènes. Par unité écologique homogène, on entend un espace possédant une combinaison constante de caractères physiques et une structure cohérente, abritant des groupes d'espèces végétales ou animales caractéristiques. Elle abrite au moins une espèce ou un habitat caractéristique remarquable ou rare, justifiant d'une valeur patrimoniale plus élevée que celle du milieu environnant.

Sur le site NATURA 2000 des « Pelouses et vallons forestiers du Rupt de Mad »

Les ZNIEFF II 410010376 « Pays Metzin » et 410 010 377 « Vallée du Rupt de Mad » englobent la quasi-totalité du site NATURA 2000.

Six ZNIEFF de type I sont présentes dans le périmètre du site NATURA 2000. Parmi ces ZNIEFF, cinq correspondent à des ZNIEFF de deuxième génération. Le détail des espèces déterminantes ayant justifié le classement en ZNIEFF de ces secteurs est présenté ci-après.

Tableau 2 : ZNIEFF de type I au sein du site N2000

	ZNIEFF DE TYPE I						
NUM	NOM ZNIEFF	Départ-	Départ- Espèces déterminantes post 2000				
NAT	NOM ZMILIT	ement	I	2	3		
410 007 529	ROCHERS DE LA FRAZE	57		Coronella austriaca Vipera aspis	Lacerta agilis Salamandra salamandra Myotis daubentonii Myotis myotis Myotis mystacinus Rhinolophus ferrumequinum Aster amellus Quercus x calvescens Myotis nattereri Plecotus auritus		
410 008 761	BUXAIE DU	54	Primula vulgaris	Myotis myotis,	Agrypnia pagetana,		

	ZNIEFF DE TYPE I						
NUM	NOM ZNIEFF	Départ-	Esp	post 2000			
NAT		ement	I	2	3		
ZNIEFF G1	VALLON DE GRANDFONTAINE			Serratula tinctoria	Bufo bufo, Buxus sempervirens, Cardamine heptaphylla, Corydalis cava, Dryocopus martius, Eptesicus serotinus, Gagea lutea, Ichthyosaura alpestris, Lissotriton helveticus		
410 001 922	PELOUSES À LA CROIX DE JOYEUSE A WAVILLE ET SITES VOISINS	54	Arethusana arethusa	Eupithecia insigniata Lygephila viciae Euphydryas aurinia Zygaena ephialtes Calliptamus italicus Polyommatus bellargus Zygaena ephialtes Cephalanthera rubra, Linum leonii, Coronella austriaca, Iphiclides podalirius, Thalictrum minus subsp. saxatile, Vipera aspis, Melitaea phoebe, Polygala amarella, Melitaea cinxia,	Plebeius argyrognomon Lygephila craccae Hesperia comma Melitaea didyma Coenonympha glycerion Stenobothrus lineatus Platycleis albopunctata Euthystira brachyptera Decticus verrucivorus Chorthippus mollis Aster amellus, Carduelis cannabina, Eurygaster austriaca, Limonius minutus, Canthophorus dubius, Stachys officinalis, Epipactis muelleri, Mantis religiosa, Ophioglossum vulgatum		
410 001 923	ANCIENNE CARRIÈRE DITE « GROTTE DE REMBERCOURT »	54		Amelanchier ovalis, Coronella austriaca, Thalictrum minus subsp. Saxatile	Anguis fragilis, Aster amellus, Buxus sempervirens, Cuscuta epithymum, Eptesicus serotinus, Myotis bechsteinii, Myotis daubentonii, Myotis myotis, Myotis nattereri, Pipistrellus pipistrellus, Plecotus auritus, Rhinolophus ferrumequinum, Rhinolophus hipposideros, Teucrium botrys		
410 000 524	COTE DU RUDEMONT		Arethusana arethusa	Zygaena ephialtes Polyommatus bellargus Omocestus petraeus Iphiclides podalirius	Chorthippus mollis Apatura iris Stenobothrus lineatus Scopula tessellaria Plebeius argyrognomon		

	ZNIEFF DE TYPE I						
NUM	NOM ZNIEFF	Départ-	Espèces déterminantes post 2000				
NAT	NOM ZNIEFF	ement	I	2	3		
				Euphydryas aurinia Consolida regalis Calliptamus italicus	Platycleis albopunctata Melitaea didyma Mantis religiosa Gryllotalpa gryllotalpa Euthystira brachyptera Decticus verrucivorus Cuscuta epithymum Coenonympha glycerion		
410 001 860	LE FOND DES VALLEES ET LA COTE D'OPSON	54	Melampyrum cristatum	Filipendula vulgaris Orobanche purpurea Goodyera repens Vipera aspis	Brachyptera risi Baetis niger, Cinclus cinclus, Lanius collurio, Carcharodus alceae, Koeleria macrantha, Mantis religiosa, Euthystira brachyptera, Pyrrhula pyrrhula, Cottus gobio, Dryocopus martius, Stenobothrus lineatus, Anguis fragilis		

Zones d'Importance pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)

L'inventaire des ZICO a débuté en France dès les années 1980. Basé sur la présence d'espèces d'intérêt communautaire répondant à des critères numériques précis, il a été réalisé par la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) et le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) pour le compte du ministère chargé de l'Environnement, avec l'aide des groupes ornithologiques régionaux. Dans les ZICO, la surveillance et le suivi des espèces constituent un objectif primordial. Elles sont établies en application de la directive CEE 79/409 sur la protection des oiseaux et de leurs habitats. Elles ont été délimitées par le réseau des ornithologues français sur la base des critères proposés dans une note méthodologique. Après validation, elles sont appelées à être désignées en ZPS. Tout comme les autres états membres, la France s'est engagée à désigner en Zone de Protection Spéciale (ZPS) au titre de la directive Oiseaux les sites nécessitant des mesures particulières de gestion et de protection pour conserver les populations d'oiseaux sauvages remarquables en particulier ceux inscrits à l'annexe I de la directive. Ces désignations qui correspondent à un engagement de l'État et ont seule une valeur juridique, sont pour la plupart effectuées sur la base de l'inventaire des ZICO, ce qui ne signifie pas pour autant que toutes les ZICO ont systématiquement ou dans leur intégralité été désignées en ZPS.

Aucune ZICO n'est présente au sein du site NATURA 2000. La ZICO la plus proche (ZICO des Etangs de la Woëvre) se situe à environ 4 km à l'ouest du site.

Espaces naturels sensibles (ENS)

Les Espaces Naturels Sensibles (ENS) ont pour objectif de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels ; mais également d'aménager ces espaces pour être ouverts au public, sauf exception justifiée

par la fragilité du milieu naturel. La création des ENS s'appuie sur les Articles L. 142-1 à L. 142-13 et R. 142-1 à R. 142-19 du code de l'urbanisme et la circulaire du ministère de l'aménagement du territoire, de l'équipement et des transports n° 95-62 du 28 juillet 1995 relative aux recettes et emplois de la taxe départementale des espaces naturels sensibles.

Huit Espaces Naturels Sensibles (ENS) du département de Meurthe-et-Moselle sont présents au sein du site NATURA 2000. Ils sont recensés dans le tableau suivant :

Tableau 3: ENS au sein du site N2000

ENS DU SITE N 2000					
NOM	GESTIONNAIRE	MILIEU			
PELOUSES DU RUDEMONT ET DE LA COTE VARENNE A ARNAVILLE	Privés, CEN Lorraine et ONF	Pelouse calcaire, forêt de côtes calcaires			
PELOUSES DE LA CROIX JOYEUSE ET D'EN GARET	CEN Lorraine	Pelouse calcaire			
PELOUSES DU RUPT-DE-MAD ENTRE THIAUCOURT ET REMBERCOURT	Privé	Pelouse calcaire, milieu souterrain-grotte			
PELOUSE DE LA COTE D'OPSON	ONF et privés	Pelouse calcaire et foret de cotes calcaires			
VALLON DE GRANDFONTAINE	ONF et privés	Forêt de côtes calcaires, étang et marais			
VALLON DU RUPT	ONF et privés	Forêt de côtes calcaires, prairie naturelle			
FOND DE L'AULNOIS	ONF et commune	Forêt de côtes calcaires			
LE RUPT DE MAD	Privé	Rivière			

Aucune réserve naturelle n'est présente dans le périmètre du site NATURA 2000 et dans sa proximité directe. Bien qu'il ne se situe pas au sein du site NATURA 2000, la présence d'un APB ; l'ABP FR3800600 « Etang Pré du taureau et prairies avoisinantes » est à noter à Pagny-sur-Moselle. Cet APPB concerne la conservation des biotopes nécessaires au maintien de la flore des prairies humides et notamment de la Spirée vulgaire et du Grand thalictre

Carte 3 : Périmètres d'inventaires et réglementaires

Site Natura 2000 FR4100161 "Pelouses et vallons forestiers du Rupt de Mad" PÉRIMÈTRES D'INVENTAIRES ET REGLEMENTAIRES Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement NATURA 2000 de Lorraine <u>Légende</u> Site N2000 "4100161" "Pelouses et vallons forestiers du Rupt de Mad" ZNIEFF de type 2 ZNIEFF de type I Espace Naturel Sensible ZICO

Bilan des actions menées sur le site

Le Docob initial et son évaluation scientifique

Le site des « Pelouses et vallons forestiers du Rupt de Mad » est un site pilote du réseau NATURA 2000 qui a fait l'objet d'un Docob dès 2001. Ainsi, plusieurs comités de pilotage ont eu lieu depuis 2000, aux différentes étapes d'élaboration du Docob :

• ler copil: 4 avril 2000

Lancement de la concertation

• **2e copil :** 6 octobre 2000

Suivi avancement l'état des lieux et création des groupes de travail

3e copil: 11 avril 2001
 Validation de l'état des lieux
 Travaux des groupes de travail
 4e copil: 7 juin 2001

Validation du document d'objectifs

• **5e copil :** septembre et novembre 2010

Transfert de la maîtrise d'ouvrage de l'État vers le PNRL.

En 2010, ECOLOR et le Conservatoire des Espaces Naturels de Lorraine ont réalisé, pour le Parc Naturel Régional de Lorraine, l'évaluation scientifique du document d'objectif initial, préalable à l'élaboration du présent document. Ainsi, une grande partie des données de ce nouveau Docob sont issues de cette expertise.

Le contrat rivière

Le contrat a été proposé aux communes du bassin versant en 1992 par le PNRL. Ce contrat a pour objectif de préserver et de valoriser le Rupt-de-Mad. Il planifie un certain nombre d'actions sur les thèmes suivants :

- l'amélioration de la qualité de l'eau à travers un programme agricole et un volet assainissement,
- la préservation, la restauration et l'entretien des cours d'eau,
- la valorisation du patrimoine et du paysage,
- la promotion et la communication,
- l'animation et la coordination.

• Le volet « milieux naturels » du contrat rivière :

La volonté de la Communauté de communes (anciennement des Trois vallées) pour la mise en valeur du Rupt de Mad s'est traduite, entre 2001 et 2004, par un premier programme de restauration de la végétation des berges.

Durant cette période, les actions de restauration ont essentiellement porté sur la gestion et la restructuration de la végétation des berges du Rupt de Mad. Pour ces premières interventions, le Rupt de Mad a été découpé en une trentaine de tronçons (dont 17 sont inclus au sein du périmètre NATURA 2000 de Jaulny à Arnaville). Un bilan de la situation de chaque tronçon a été établi sur la base d'observations de terrain et des actions ont été préconisées en conséquence (élimination des embâcles, proposition de plantations complémentaires, élagage d'entretien, taille sanitaire, remise en valeur des berges, gestion de la végétation herbacée...)

Ces opérations ont permis de rétablir les capacités naturelles d'écoulement des eaux, mais également à renforcer la stabilité des berges, de retrouver une ripisylve saine et équilibrée ainsi que de rétablir une certaine circulation piscicole.

En 2007, un programme de travaux complémentaires de restauration du Rupt de Mad a été lancé par la Communauté de communes. Le rapport produit dans ce cadre dresse le bilan des actions menées jusque-là. Il fait état des bonnes conditions physiques du cours d'eau qui présente actuellement une

dynamique naturelle avec des conditions d'écoulement variées et des berges globalement stables. Il pointe également les zones où des actions de restauration doivent encore être menées.

Entre 2009 et 2011, un programme pluriannuel d'entretien du cours d'eau a été mis en œuvre permettant un suivi régulier de la végétation et des ouvrages. Ce programme s'inscrit dans une volonté de gestion à long terme de la végétation.

Enfin, un second programme de restauration est prévu pour la période allant de 2013 à 2015.

• Le volet « agricole » du contrat rivière

Les mesures agri-environnementales territorialisées à enjeux eau

Depuis les années 1990, des mesures ont été mises en place sur l'ensemble du bassin versant du Rupt de Mad dans le cadre de **l'opération Ferti-mieux** devenue Agri-Mieux. Cette opération occupe le volet agricole du contrat rivière lancé en 1995. D'abord axée sur la fertilisation, cette opération s'applique maintenant à la prise en compte des produits phytosanitaires. Sur l'ensemble du bassin versant, les parcelles agricoles ont fait l'objet d'un diagnostic évaluant les risques de transfert de produits phytosanitaires sur une échelle allant de faible à fort. Ce diagnostic a permis de cibler les mesures à mettre en œuvre en priorité. Les parcelles présentant un fort risque de transfert de produits phytosanitaires doivent être engagées au moins pour moitié de leur surface pour prétendre à une contractualisation en MAET.

Ainsi, ce sont environ 5000 ha qui sont engagés en MAET sur le bassin versant du Rupt de Mad avec plus de 40 agriculteurs concernés. Ces mesures ont notamment permis la remise en herbe de plusieurs centaines d'hectares.

Alors que la teneur en nitrate de la rivière n'avait cessé d'augmenter jusqu'en 1988, la tendance est à la baisse constante depuis 1992 (-45 % entre 1992 et 2006).

Les Mesures agri-environnementales territorialisées (MAET)

Depuis 2009, des Maet ont été mises en place dans le cadre du premier Docob. Six agriculteurs se sont engagés sur 62.79 ha et 1399 ml de haies pour un montant annuel perçu de 17 364 €.

Les mesures engagées sont les suivantes :

- Limitation de la fertilisation et retard de fauche: 35.93 ha pour 11 461.67 €/an
- Entretien de haies mitoyennes: 1399 ml pour 125.91 €/an
- Création et entretien d'un couvert herbacé: 4.60 ha pour 1660.60 €/an
- Limitation de la fertilisation: 13.62 ha pour 2887.44 €/an
- Réduction progressive du désherbage et des autres produits phytosanitaires : 8.64 ha pour 1624.32 €/an.

Le contrat Natura 2000 pour la restauration des pelouses calcaires

Entre 2005 et 2009, un contrat NATURA 2000 a été mis en œuvre avec le Conservatoire des Sites Lorrains sur les pelouses calcaires d'Arnaville et de Waville pour un montant d'environ 50 000 € pour les 5 ans du contrat. Des opérations de fauche, débroussaillage, gestion par pâturage ovin gardienné, étrepage et abattage de pins ont été réalisées sur environ 30 ha de pelouses et fruticées calcaires. Plusieurs types de gestion ont été testés sur ces zones en fonction des enjeux identifiés : pâturage hivernal intensif ou léger, fauche-débroussaillage annuel ou pluri-annuel...

Site Natura 2000 FR4100161 "Pelouses et vallons forestiers du Rupt de Mad"

MAET

